

*De So à SV: Vers le sujet obligatoire et antéposé en français, les dernières phases d'un changement*¹

CHRISTIANE MARCHELLO-NIZIA

Ecole Normale Supérieure de Lyon

(Received February 2016; revised October 2016)

RÉSUMÉ

On examine les étapes par lesquelles en français le sujet non exprimé (So) et le sujet postposé au verbe (VS) ont régressé, sans disparaître, jusqu'à l'état moderne, entre le 9^e s. et le premier tiers du 17^e s. Dès le milieu du 16^e s., les taux d'expression et d'antéposition du sujet au verbe sont comparables à ceux du français moderne, la syntaxe du sujet conservant par ailleurs des constructions archaïques. Sur un corpus de dix-sept extraits de textes diversifiés (11^e–20^e s.), on analyse dans quel ordre et selon quelle chronologie les facteurs corrélés à So ou VS depuis l'ancien français ont disparu, à quel moment les traits régressifs So et VS sont devenus des traits distinctifs caractérisant des constructions spécifiques, à quel moment et dans quelles constructions se situent les derniers développements de ce changement, et à partir de quelle période se trouvent des textes offrant – et n'offrant que – la syntaxe du sujet moderne.

I. LE SUJET DU VERBE CONJUGUÉ EN FRANÇAIS MODERNE: OBLIGATOIRE ET ANTÉPOSÉ

Toutes les descriptions de la syntaxe du sujet en français moderne et contemporain (désormais FM) s'accordent sur deux points: son expression est obligatoire, et il se place devant le verbe (Fuchs, 1997 entre autres); ce n'est que dans des cas bien précis qu'il peut être omis, ou postposé au verbe. Ainsi Riegel et al. (2011: 243) écrivent: 'Le sujet est le premier des deux éléments nécessaires à la constitution de la phrase de base. Il n'est donc pas effaçable et précède normalement le groupe verbal.' De même Grevisse (1991: § 235, p. 343): 'Le sujet précède ordinairement le verbe, aussi bien dans les propositions que dans les phrases.' Dans les deux ouvrages, suit la liste des cas où le sujet peut être non exprimé (Riegel et al., 2011: 249–251; Grevisse, 1991: § 232–234, pp. 337–343), et de ceux où il peut être postposé au verbe (Riegel et al., 2011: 239; Grevisse, 1991: § 235).

¹ Je tiens à remercier les trois relecteurs anonymes, ainsi que S. Prévost, Handling Editor. Leurs remarques et suggestions précises et pertinentes ont permis d'améliorer notablement le texte initial.

Les ouvrages et études récents consacrés à la syntaxe historique du sujet et se situant dans une approche générative concernent essentiellement la question de sa non-expression ('null subject', c'est-à-dire non-expression du sujet pronominal, personnel ou impersonnel), souvent traitée en liaison avec le paramètre 'Verb-second' (V2) (Vance, 1997; Labelle, 2007; et dans une optique plus critique Zimmermann, 2014). Des analyses approfondies menées sur des textes spécifiques ont permis de déceler des jalons importants dans l'évolution de la syntaxe du sujet (Marchello-Nizia, 1995; Hirschbühler, 1992; Hirschbühler, 1995, sur le sujet nul en subordonnées, spécialement dans les *Cent nouvelles nouvelles* de Philippe de Vigneulles; Vance, 1997 pour la *Queste del saint Graal*). La disparition complète de la non-expression du sujet serait réalisée à la fin du 17^e s. pour Vance s'appuyant sur divers chiffres (1997: 323: '...and finally a total loss of null subjects by about 1700'), mais dès le milieu du 17^e s. pour Zimmermann (2014: 206–207: 'non-expressed subject pronouns are extremely scarce in the first half of the 17th century and completely absent in its second half'). Dans une étude contrastant l'expression du sujet dans un corpus de textes juridiques où le taux de 'sujets nuls' est très bas, et de textes littéraires de la même époque où le taux est plus élevé, Balon et Larrivée (2016: 221) ont pu affirmer que 'L'Ancien français n'est déjà plus une langue à sujet nul' – s'agissant de textes relativement brefs, appartenant à un domaine (juridique), un genre (normatif) et une région spécifiques. Quant à la postposition, pour le FM elle a fait l'objet d'analyses qui ont mis en évidence le rôle de facteurs tels que la nature de la proposition ou du verbe, la présence de certains adverbes initiaux, ou le 'poids' du sujet (Kayne et Pollock, 1978; Guimier, 1997; Muller, 2003; Muller, 2008; Marandin, 2003; Abeillé et Godard, 2000; Abeillé et Godard, 2006).

Elargissant la question au-delà de la seule expression du sujet à l'ensemble du prédicat, N. Fournier (2001: 89) écrit: 'En français classique, l'ordre syntaxique SVO est acquis, c'est l'ordre normal, non marqué, de la phrase assertive [. . .]. C'est entre le 15^e et le 17^e siècle que l'expression du sujet devient un fait normal, jointe à la contrainte d'ordre SV'. Sont conjoints ici les deux aspects de la syntaxe moderne du sujet: son expression, et son antéposition au verbe. L'auteure précise (2001: 92) que le type de proposition joue un rôle ('phrase assertive'), et qu'au cours du 17^e les prescripteurs restreignent de plus en plus les cas où l'absence de sujet est autorisée. Les grammairiens et remarqueurs en effet, qui prônent généralement un usage déjà admis ('ils sont les premiers observateurs de l'usage de leur temps . . . leur norme est une norme d'usage', Fournier 1998: 8), posent que l'expression du sujet est la norme, mais envisagent aussi les cas où cette norme n'est pas respectée, mettant ainsi en évidence les variations possibles. Maupas écrit: 'Rarement advient que nous obmettons ces pronoms nominatifs, car nostre langue, qui évite tant qu'il se peut l'ambiguïté, en use pour distinguer les personnes des verbes.' (1618: 60–63, cité par Fournier 2001: 92). Concernant la non-expression du sujet, Fournier montre qu'il faut distinguer le cas où il y a absence devant un prédicat coordonné, des autres contextes. Lorsqu'il y a coordination (avec *et*, *et si*, *ou*, *ni*), si le sujet du second verbe est co-référentiel avec celui du premier verbe, sa non-expression, sans être la règle, est admise et même parfois recommandée – et cette possibilité persiste en FM.

Maupas admettait même la non-expression en cas de sujet différent s'il s'agissait de personnes de l'énonciation: 'Souvent aussi obmettons nous les première & seconde personnes plurielles aussi en suite de propos . . . : *j'ay receu les lettres que m'avez envoyees, Vous m'avez bien conseillé, & vous croiray une autre fois*'. Dans les cas où il n'y a pas coordination, l'absence de sujet est proscrite, même si Maupas reconnaît certains de ces emplois (*j'ai receu les lettres que m'avez envoyées*), mais Vaugelas (1647: 420–427, cité par Fournier, 2001) refuse les omissions: 'Plusieurs [Auteurs] abusent de cette suppression, sur tout ceux qui ont escrit il y a vingt ou vingt-cinq ans'. La possibilité de ne pas exprimer le sujet d'un verbe, de même que celle de le postposer, se sont considérablement réduites, mais l'évolution vers l'expression systématique du sujet et son antéposition n'est pas achevée en FM.

En FM, comme le montrent les [Tableau 1](#) et 3 ci-dessous, il existe encore des contextes où l'absence de sujet est autorisée ou nécessaire, et d'autres où son inversion est obligatoire, recommandée, ou autorisée; l'évolution vers un sujet systématiquement exprimé et antéposé au verbe n'est donc pas totale. Le FM offre environ 3% de cas où le sujet est absent, et autant où il est postposé, et cet état de choses a été suffisamment bien étudié pour qu'on puisse prendre la syntaxe du sujet en FM comme point de comparaison afin d'évaluer la progression des changements dans l'histoire du français. On examinera les étapes de la progression de S et de SV, et parallèlement on verra, parmi les contextes qui en ancien français (désormais AF) favorisaient So ou VS, lesquels ont disparu et quand, lesquels ont perduré, et si de nouveaux contextes sont apparus qui sont liés à ces traits régressifs.

Le [Tableau 1](#) montre que le taux d'expression du sujet se situe entre 92% et 97% et celui de l'expression du pronom sujet spécifiquement entre 82% et 94% dans les textes depuis le milieu du 16^e s., et le [Tableau 3](#), que son taux d'antéposition, qui au début du 20^e s. varie entre 84% et 99%, selon le type de texte, est aussi élevé depuis le début du 16^e s. Mais il ne suffit pas que des textes présentent le sujet quasi obligatoire et presque toujours antéposé, il faut que les exceptions à ces deux 'règles' soient les mêmes qu'en FM, et que les constructions plus archaïques aient disparu. Pour pouvoir dire si certains textes examinés sont déjà 'modernes', ou non, on les étalonnera par rapport aux traits qui définissent la syntaxe actuelle du sujet: son taux d'expression, son taux d'antéposition au verbe, et, pour les cas restants de non-expression et de postposition, la présence des mêmes contraintes et des mêmes exceptions qu'en FM, et seulement de celles-là à l'exclusion des critères antérieurs. Une telle approche permettra de préciser davantage la réponse à la question: depuis quand l'état moderne de la syntaxe du sujet a été atteint, et par quelles étapes.

Pour cette enquête, menée dans le cadre de l'analyse actancielle, et prenant donc en compte les divers types de réalisation du sujet, nous avons travaillé sur un corpus de dix-sept textes longs et de genres variés (textes littéraires surtout pour la période ancienne, mais aussi histoire, chronique, correspondance, récit de voyage, philosophie). Cet ensemble de textes s'étend sur près de onze siècles, depuis l'an mil (période la plus ancienne où des textes de quelque ampleur ont été composés), jusqu'au milieu du 17^e s., date butoir proposée par N. Fournier, avec comme point de comparaison deux textes de la première moitié du 20^e s.

Tableau 1: *Taux de sujet exprimé de l'AF au FM*

Textes (extraits de 1000 verbes conjugués, ou texte entier ayant moins de 1000 verbes) (titre en italiques = vers ; titre en romain = prose)	Verbe conjugué	Sujet exprimé (S)	Sujet non exprimé (So)	So avec coordination de prédicats (COO) (So-COO/ So)	Sujet 'récupérable' : taux de Sp (Sp/ Sp+So)
<i>Passion</i> (ca 1000)	520	47% (243)	53% (277)	4% COO (11)	18% (59 / 336)
<i>Alexis</i> (ca 1050)	807	48% (385)	52% (422)	5% COO (23)	20% (108 / 530)
<i>Roland</i> (1100)	1000	52% (518)	48% (482)	5 % COO (25)	20% (124 / 606)
<i>Eneas1</i> (1155)	1000	47% (474)	53% (526)	11% COO (59)	23% (143 / 617)
<i>TroyesYvain</i> (1180)	1000	59% (590)	41% (410)	22% COO (91)	39% (257 / 667)
<i>Aucassin total</i> (fin 12 ^e - déb. 13 ^e)	1597	63% (1005)	37% (592)	23% COO (124)	49% (562/ 1154)
<i>Aucassin vers</i>	317	48% (151)	52% (166)	4% COO (6)	27% (60 / 226)
<i>Aucassin prose</i>	1280	67% (854)	33% (426)	28% COO (119)	54% (499 / 925)
<i>RenartDole</i> (ca 1228)	1000	68% (683)	32% (317)	14% COO (44)	48% (294 / 611)
<i>Queste</i> (1225)	1000	80% (799)	20% (201)	45% COO (91)	67% (414 / 615)
<i>JoinvilleMémoires</i> (1309)	1000	82% (817)	18% (183)	58% COO (106)	72% (474 / 657)
<i>QuinzeJoies</i> (1400)	1000	79% (792)	21% (208)	71% COO (149)	67% (414 / 622)
<i>CommynesMémoires</i> (1495)	1000	78% (779)	22% (221)	68% COO (148)	54% (264 / 485)
<i>VigneullesNouvelles</i> (1515)	1000	75% (750)	25% (250)	66% COO (164)	64% (444 / 696)
<i>CalvinLettres</i> (1549)	1000	94% (939)	6% (61)	39% COO (25)	91% (639 / 694)
<i>LéryBrésil</i> (1578)	1000	92% (922)	8% (78)	60% COO (42)	86% (495 / 573)
<i>DescartesDiscours</i> (1637)	1000	96,5% (965)	3,5% (35)	86% COO (30)	93% (466 / 501)
<i>VidalBlacheTableau</i> (1908)	1000	97% (967)	3% (33)	52% COO (17)	82% (148 / 181)
<i>SartreLettres</i> (1932–1951)	1000	96% (957)	4% (43)	35% COO (15)	94% (630 / 673)

On a découpé des extraits de 1000 verbes conjugués (sauf pour *Passion de Clermont* et *Vie de saint Alexis*, plus brefs, et pour *Aucassin et Nicolette*, traité en entier pour pouvoir contraster prose et vers). Tous appartiennent au corpus réalisé en vue de l'élaboration de la *Grande grammaire historique du français*, et sont issus de deux corpus de référence, BFM et Frantext (voir *Références*; pour les textes anciens, la référence à l'édition utilisée est précisée lors du premier exemple cité). Grâce à un étiquetage préalable permettant un traitement automatique par le logiciel TXM (S. Heiden: voir *Références*), puis à un passage complémentaire manuel, on a pu obtenir des réponses chiffrées sur des facteurs que nous avons croisés: absence ou présence du sujet, antéposition ou postposition du sujet, nature du sujet, personne verbale, type de proposition. On a complété cette exploration par l'analyse de sept traits corrélés à la non-expression ou à la postposition, que l'on a choisis car ils étaient encore actifs à la fin du Moyen-Âge: la coordination de prédicats, les verbes à sujet 'impersonnel', les propositions 'parenthétiques' (*ce crei / je crois*), la présence de l'adverbe connecteur *si* pour la non-expression; et pour la postposition, l'emploi de *on* sujet indéfini, la nature des propositions, et la présence de certains adverbes ou expressions. Certains des points que nous avons retenus ont été abordés par les remarqueurs et grammairiens du 17^e s., ainsi que par les linguistes modernes. En tentant de situer la disparition de chacun d'eux dans le corpus, on parvient à dresser une chronologie des étapes qui ont conduit à la syntaxe moderne du sujet. Le but de cette étude est, par l'examen sur corpus de traits croisés repérés comme pertinents, de mettre en évidence les étapes d'une évolution, ainsi qu'un texte-jalon (ou des textes-jalons) qui, par sa (leur) proximité avec la syntaxe du FM, peut (peuvent) sembler exemplaire(s), et qui, sur les traits étudiés ici, en est (sont) parvenu(s) à peu près au même stade de l'évolution.

Au terme de notre enquête, la datation proposée par N. Fournier (et Zimmermann, 2014 pour les pronoms personnels) se confirme, mais on peut l'avancer légèrement à la fin du premier tiers du 17^e s., date de publication du premier texte de notre corpus qui, sur les points retenus ici, et dans l'extrait examiné, offre déjà une syntaxe moderne. A la même période d'autres textes, on le verra, offrent sur certains points une syntaxe du sujet encore archaïque.

2. PROGRESSION DE L'EXPRESSION DU SUJET, DE L'OPTIONALITÉ À L'OBLIGATION

2.1. *Etude sur corpus: étapes de la progression de l'expression du sujet de l'AF au français classique*

En FM, les seuls cas où la grammaire offre une variation entre le sujet exprimé (S) et le sujet non-exprimé (So), et autorise donc la non-expression du sujet, sont essentiellement les cas de coordination (principalement par *et*, *ni*, *ou* et, rarement, *mais*) ou de juxtaposition de deux prédicats: l'expression du sujet y est restée optionnelle, et la non-expression fréquente. Dans tous les autres cas, il n'y a plus de variation possible, le sujet étant soit obligatoirement exprimé et dans une position

fixe (en incises, interrogatives directes, parenthétiques), soit impossible (verbes à l'impératif, et expressions figées). La coordination apparaissant tout au long des siècles comme l'un des cas où So est fréquent mais non obligatoire (Zink, 1997: 28 sq.), nous avons dès le **Tableau 1** relevé ce trait, et précisé le taux de So concernant des verbes coordonnés, presque toujours avec co-référence de l'agent des deux verbes (*Il mange et boit*), et même parfois avec référence à un autre élément de la proposition précédente ou du contexte (locuteur ou allocutaire) qui permet de récupérer l'agent – ce dernier cas était très rare dans les textes médiévaux, mais encore possible aux 16^e et 17^e chez certains auteurs (*ce pendant le desir me demeurera de jouir quelque fois de vostre presence, et n'en perderay point l'espoir* : Calvin, *Lettres*, p. 55).

Le **Tableau 1** indique une progression régulière de l'expression du sujet (S), qui va de moins de 50 % des propositions au 11^e s. à 97 % au début du second tiers du 17^e s. Des étapes apparaissent. Au 11^e siècle So est plus fréquent que S; mais S commence à dominer dès le 12^e s., et spécialement en prose, comme le montre *Aucassin*; dès le début du 13^e s., en prose, l'expression du sujet atteint 80 % des verbes conjugués, un peu moins en vers (68 %): le taux d'expression du sujet, minoritaire vers l'an mil, a presque doublé en moins de deux siècles et demi. Un nouveau seuil est franchi au milieu du 16^e s., où l'expression du sujet atteint un taux proche de 94% chez Calvin, alors même que s'est totalement atténuée la différence, encore sensible au début du siècle, entre principales déclaratives et subordonnées, ces dernières montrant jusqu'alors un taux de sujet exprimé supérieur (chez Calvin, déclaratives et subordonnées ont toutes deux un taux identique de sujet exprimé de 94%). C'est à la fin du premier tiers du 17^e s. qu'apparaît un texte offrant un taux d'expression du sujet identique à celui du FM (96,5% chez Descartes, *Discours de la méthode*, 1637; 97% chez Vidal de la Blache dans le *Tableau de la géographie de la France* en 1908, et 96% dans les *Lettres* de Sartre). Ce serait donc dans la période 1550–1640 que progresse définitivement, avant de se stabiliser, l'expression du sujet. Ce premier résultat contribue à définir la période du 'français préclassique' comme déterminante pour ce point de la syntaxe du sujet (Combettes, 2003: 3–18).

Le **Tableau 1** (colonne 5) révèle en outre un fait important: dans les textes où la fréquence de So est particulièrement basse, après 1550, la présence d'une coordination (COO) entre deux prédicats apparaît comme le facteur essentiel lié à l'absence de sujet – comme c'est encore le cas en FM. Ce facteur était actif depuis l'origine du français, mais le **Tableau 1** montre qu'en deux étapes, vers 1400 (*QuinzeJoies*), puis vers le deuxième tiers du 17^e s., il devient déterminant, passant de 4 % de cas où il accompagne la non-expression du sujet au 11^e s., à 86 % chez Descartes: son importance croissante montre que les autres facteurs corrélés à la possibilité d'une non-expression du sujet ont largement régressé ou ont disparu.

Enfin, si l'on prend en compte seulement la fréquence de l'expression du sujet pronominal (Sp) et celle du So, qui ont tous deux un référent 'récupérable' – bien que cela puisse être discuté (voir sur ce point la discussion de Balon et Larrivée, 2016: note 13), la dernière colonne du **Tableau 1** montre les mêmes seuils que la colonne 3: début du 13^e s. en prose (67%), et milieu du 16^e s. (91% chez Calvin).

2.2. Les contextes à So ou à S: Traits disparus de l'AF; traits subsistant entre 1550 et 1650, traits conservés en FM, traits nouveaux

La très haute fréquence du sujet, et son antéposition également très forte (Fournier, 1998: 21–30), suffisent-elles à dire que l'on a déjà dans les trois textes de Calvin (*Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, 1549), Jean de Léry (*Histoire d'un voyage fait en la terre de Bresil*, 1578) et Descartes (1637), qui s'échelonnent de 1549 à 1637, une grammaire comparable à celle du FM ? Il reste à examiner si les contextes autorisant ou exigeant l'absence du sujet en cette période des 16^e–17^e s. sont les mêmes que ceux qui étaient actifs en AF, ou s'ils appartiennent à la grammaire du FM: lesquels ont disparu, et quand ? Certains nouveaux contextes sont-ils apparus ?

Comme on l'a vu, dès l'AF, un type de propositions excluait généralement (mais pas absolument) le sujet: les injonctives à l'impératif, qui jusqu'au début du 13^e s. prenaient parfois, mais rarement, un sujet pronominal; d'autres au contraire l'exigeaient: les incises dès le milieu du 11^e s., les relatives ou les interrogatives partielles avec un pronom relatif ou interrogatif sujet en QU-, les interrogatives totales directes depuis le début du 13^e s., et cela n'a pas changé. Cinq autres contextes offraient encore en moyen français (désormais MF) et au 16^e s. la possibilité d'avoir un sujet exprimé ou non exprimé: la coordination de deux verbes, la présence d'un verbe à sujet impersonnel, la présence de l'adverbe *si* initial de proposition déclarative ou injonctive, les propositions parenthétiques, et aussi certaines expressions figées. Seul le premier a perduré, ainsi que le dernier dans une certaine mesure. Nous examinerons ici l'évolution des trois autres contextes, qui ont perdu la possibilité d'une variation entre S et So.

2.2.1 Verbes impersonnels (V-IMP)

Les verbes impersonnels sont réputés être parmi les derniers à avoir systématiquement un sujet exprimé; en FM, ils prennent obligatoirement un sujet comme les autres verbes (Grevisse, 1991: § 234): notre corpus permet de retracer les étapes de cette évolution.

Comme le montre le **Tableau 2**, dans les très anciens textes, les verbes impersonnels ne prennent pas de sujet: '*al dezen jom ja cum perveng*' (*Passion*, ca 1000, éd. Avalle, v. 474: 'Quand on arriva au dixième jour'). La première attestation du sujet pronominal impersonnel *il* (IL-IMP) est très précoce, dès le milieu du 11^e s., mais sa progression reste très lente:

ed il fut anuitét (*Alexis*, v. 51, *La vie de saint Alexis*, éd. numérique T. Rainsford et C. Marchello-Nizia)
'et il fit nuit'

Pendant les siècles suivants, même si IL-IMP est de plus en plus fréquent, son taux d'expression reste nettement inférieur au taux général d'expression du sujet, comme le montre la comparaison des colonnes 3 et 5 du **Tableau 2**. Dans un texte bref de la fin du 12^e s. dont le taux d'expression du sujet est très élevé (*Charte de*

Tableau 2: *Verbes impersonnels avec sujet pronominal exprimé ou non*

Textes : extraits de 1000 propositions à verbe conjugué	Verbe conjugué	Sujet exprimé (S)	Verbe IMP	S exprimé (IL-IMP)	S non exprimé (So-IMP)
<i>Passion</i> (ca 1000)	520	47% (243)	2	-	100% (2)
<i>Alexis</i> (ca 1050)	807	48% (385)	36	6% (2) (1 SV, 1 VS)	94% (34)
<i>Roland</i> (1100)	1000	52% (518)	33	6 % (2) (1 SV, 1 VS)	94 % (31)
<i>Eneas1</i> (1155)	1000	47% (474)	58	14% (8) (7 SV, 1 VS)	86% (50)
<i>TroyesYvain</i> (1180)	1000	59% (590)	40	40% (15) (15 SV)	60% (25)
<i>Aucassin</i> (fin 12 ^e -déb. 13 ^e)	1597	63% (1005)	43	35% (15) (14 SV, 1 VS)	65% (28)
<i>Aucassin vers</i>	317	48% (151)	10	20% (2) (2 SV)	80% (8)
<i>Aucassin prose</i>	1280	67% (854)	33	39% (13) (12 SV, 1 VS)	61% (20)
<i>RenartDole</i> (ca 1228)	1000	68% (683)	51	49% (25) (23 SV, 2 VS)	51 % (26)
<i>Queste</i> (1225)	1000	80% (799)	61	77% (47) (42 SV, 5 VS)	23% (14)
<i>JoinvilleMémoires</i> (1309)	1000	82% (817)	43	63% (27) (27 SV)	37% (16)
<i>QuinzeJoies</i> (1400)	1000	79 % (792)	86	58% (50) (47 SV, 3 VS)	42% (36)
<i>CommynesMémoires</i> (1495)	1000	78 % (781)	71	52% (37) (34 SV, 3 VS)	48% (34)
<i>VigneullesNouvelles</i> (1515)	1000	75% (748)	43	50% (22) (21 SV, 1 VS)	50% (21)
<i>CalvinLettres</i> (1549)	1000	95% (942)	116	97% (111) (110 SV, 1 VS)	3% (5)
<i>LéryBrésil</i> (1578)	1000	94% (919)	89	78% (69) (64 SV, 5 VS)	22% (20)
<i>DescartesDiscours</i> (1637)	1000	97% (966)	96	96% (92) (92 SV)	4% (4)
<i>VidalBlacheTableau</i> (1908)	1000	97% (967)	38	97% (37) (37 SV)	3% (1)
<i>SartreLettres</i> (1932-1951)	1000	96% (957)	64	98% (63) (63 SV)	1% (1)

Chièvres, 1194: 90%), sur quatre verbes impersonnels il n'y en a qu'un qui ait un sujet exprimé.

Ce n'est qu'au début du 13^e s. que l'expression du sujet impersonnel l'emporte sur son absence, après s'être développée plus rapidement en prose qu'en vers (*Aucassin* en prose 39%, *Aucassin* en vers 20%; *Queste* en prose 77%, *Guillaume de Dole* de Jean Renart en vers 49%). Puis, pendant trois siècles, du début du 13^e s. au milieu du 16^e s, il se produit une pause dans cette progression, IL-IMP conservant un taux d'expression à peine supérieur à 50% et restant toujours largement inférieur au taux global d'expression du sujet en général. Autour de 1500, dans les *Mémoires* de Commynes et dans les *Cent nouvelles nouvelles* de Vigneulles, son taux d'expression est encore d'à peine 50% (contre 75% à 80% pour l'ensemble des sujets): Hirschbühler (1992: 168) avait déjà souligné ce point pour les subordonnées chez Vigneulles. C'est seulement à partir de 1550, dans les *Lettres* de Calvin, que le taux d'expression du sujet impersonnel rejoint celui du sujet dans son ensemble (95–97%): les verbes impersonnels ont donc désormais le même statut que les autres verbes, et cessent d'être un facteur favorable à la non-expression du sujet.

Mais a-t-on déjà la syntaxe moderne ? Pas tout à fait: si en FM à l'oral on peut omettre IL-IMP avec certains verbes (*Faut dire que...*, *Faut pas croire*, Zimmermann et Kaiser 2014: 109; ou avec *pouvoir*: *Peux pas venir*; *Pouvez pas charger Windows-10 sur cette machine*), en style formel c'est devenu impossible sauf dans des formules figées (*N'était que...*, *De là vient que...*, *Peu importe*). Léry offre un bon nombre de ces cas d'absence de sujet (So-IMP): il s'agit la plupart du temps d'expressions figées: *Vray est que*, *Tant y a que*, *Peu s'en faut*, *Bon semble que*, *Comme ainsi soit que*, *Si fait*, *N'estoit que*. Chez Calvin, seules les formules avec *estre* ou *sembler* sont attestées: *Si bon vous semble*, *Quant ainsy seroit*, *Si mestier est*, *Quant est de*; Calvin et Léry emploient donc encore des expressions qui vont tomber en désuétude. En revanche ce n'est plus le cas de Descartes, qui n'offre So-IMP que dans l'expression *De là /D'où vient que* (quatre occurrences dans notre corpus, une trentaine de cas dans les quelque 500 000 mots du corpus Descartes de Frantext); or il s'agit d'un emploi qui est devenu quasi adverbial au 18^e s., et qui est encore valide en FM. Ainsi, dans l'énoncé suivant, trois verbes impersonnels s'enchainent, et seul le premier est dépourvu de sujet:

d'où vient qu'il est moralement impossible, qu'il y en ait assés... (Descartes, *Discours*, p. 51)

2.2.2 Si initial de proposition: de si VSo à si VS et à si est ce que

En AF l'adverbe connecteur résomptif *si* est presque toujours suivi d'un verbe sans sujet exprimé (Marchello-Nizia, 1985: 165). Les rares cas à sujet exprimé marquaient l'opposition ou la concession, reprenant le sujet précédent en le réinstanciant en position postverbale (Marchello-Nizia, 1985: 137–140; Prévost, 2001: 257–261).

Au 15^e s. on rencontre encore *si* connecteur dans un grand nombre de textes, *Quinze Joies* (20 cas dans l'extrait de notre corpus), Pizan, Charles d'Orléans, les *Cent nouvelles nouvelles* anonymes, la *Farce de Maistre Pathelin*, le *Franc Archier de Bagnolet*, les lettres de Louis XI, le roman *Jehan de Paris*, et, plus rarement, chez Commynes.

Mais deux traits sont à souligner: l'emploi de *si* connecteur est bien moins fréquent qu'en AF ('C'est de la fin du XVe siècle que datent la chute de la fréquence de *si* et la disparition de la plupart de ses emplois': Marchello-Nizia, 1985: 200), et quand il est employé, plus nombreux sont les cas d'expression du sujet, toujours postposé.

Au 16^e s., les emplois de *si* connecteur sont encore moins fréquents qu'au siècle précédent. *Si* est attesté chez Vigneulles, Du Bellay, Marguerite de Navarre, dans une moindre mesure chez Calvin (une seule occurrence, de *si est-ce que* concessif, dans notre corpus de *Lettres* pp. 35–83, et un seul emploi de *si* connecteur dans *l'Institution*, 1560, p. 351), L'Estoile, Montaigne. Certains auteurs semblent ignorer ce connecteur (Ronsard, La Taille). Et quand *si* est employé, chez le même auteur peuvent coexister les deux constructions, avec ou sans sujet, mais la première a toujours un sens concessif et apparaît après une subordonnée en *combien que*, *encore que*, *quoique*, ou avec le connecteur *toutefois*, ainsi que dans une construction récente, *si est-ce que* (voir ci-dessous 3.2):

L'heure du soupper vint, si se asseurent à la table (Vigneulles, *Cent nouvelles nouvelles*, éd. Livingston, p. 252)

'L'heure du dîner arriva, et ils s'assirent à table.'

Pourtant encor que je fusse mandé, si ne pourrais-je bouger de la maison en tel estat. (Calvin, *Lettres*, p. 82)

'Bien qu'on m'ait demandé de venir, je ne pourrais quitter la maison dans un tel état.'

Le 17^e s. offre encore des occurrences de cette construction, mais elles sont rares. Presque toutes les occurrences de *si* se situent avant le milieu du siècle, chez D'Urfé (1610), Béralde de Verville (1616), Coeffeteau (1621); un cas est légèrement plus tardif, cependant, chez Rabutin (1666–72). Mais ni Descartes (1637), ni Corneille (*Le Cid*, 1637), ni Molière (1660), ni Racine (1691) n'emploient plus le connecteur *si*. Deux traits nouveaux caractérisent ces emplois au 17^e s.: la majorité des occurrences de *si* concerne l'expression *si est-ce que*, et les emplois restants de *si* connecteur ont majoritairement eux aussi valeur concessive, avec un sujet postposé: le mouvement amorcé au siècle précédent s'accroît:

car encores qu'il soit Barbare, si est il genereux (D'Urfé, *Astrée*, 1607, p. 429)

'car bien qu'il soit barbare, il a cependant un noble coeur'

Seuls quelques rares cas marquent encore une simple connexion, souvent précédés de *et*, et ce sont les seuls qui puissent n'avoir pas de sujet:

mais il fit un assez mauvais choix, **et si** accompagna cette élection d'une cruauté qui le rendit odieux à tout le monde (Coeffeteau, *Histoire*, 1621, p. 56)

En revanche, le succès de l'expression *si est ce que*, qui perdure tard dans le 18^e s. jusque chez Rétif de la Bretonne, est une preuve supplémentaire du déclin du connecteur *si* majoritairement corrélé à So à l'époque médiévale. On l'examinera avec le point suivant, car la disparition rapide de cette expression est sans doute liée à la régression de l'autre trait de la syntaxe archaïque qu'est la postposition du sujet, qui interdirait la position postverbale du sujet *ce*.

2.2.3 Propositions parenthétiques: de So ou S postposé à S obligatoirement exprimé et antéposé

Les propositions parenthétiques (nommées parfois ‘incidentes’) sont un type de marqueurs de discours formé autour des verbes subjectifs *cuidier*, *croire*, *penser*, *savoir*, *esperer*, *sembler*, etc. (Féron, 2005; Glikman, 2009; Schneider et Glikman, 2015). Ces ‘parenthétiques’, subjectives ou modalisantes, et employées surtout en discours direct, sont attestées dès le 12^e s. et perdurent jusqu’en FM. En AF elles se présentent sous deux formes: comme des déclaratives incidentes, ou comme des subordonnées introduites par *si com* (puis par *comme*); et si les déclaratives incidentes ont toujours un objet, le pronom anaphorique-cataphorique *ce* antéposé au verbe, elles n’ont en revanche pas de sujet exprimé:

S’il retornot vers moi, ce cuit, / ne fuïroie plain pié por lui. (Eneas, éd. Salverda de Grave, v. 5705; de même Roland, éd. Moignet, v. 1006)
‘S’il revenait vers moi, il ne me ferait pas fuir d’un pas, je crois.’

Parfois, au 13^e s., un sujet pronominal est postposé au verbe, mais cette construction, très rare, ne perdure pas (Schneider et Glikman, 2015):

« ...*car ceienz ne demorra il pas longuement ce sai ge bien por la grant queste dou Graal qui prochainement comencera...* » (*Queste del saint Graal*, éd. numérique C. Marchello-Nizia et A. Lavrentiev, BFM, fol 162b)
‘Car il ne restera pas longtemps ici, je le sais bien, à cause de la grande quête du Graal qui commencera bientôt...’

Les subordonnées introduites par *si com*, puis par *comme*, ont, elles, le sujet toujours exprimé, *je* le plus souvent, et antéposé au verbe:

An cest país est bien venu vostre sire, si com je pens. (Eneas, v. 3227 ; de même Chrétien de Troyes, Yvain, éd. Kunstmann, v. 5912, et Beroul, Roman de Tristan, éd. L. M. Defourques, v. 3722)
‘Votre seigneur est le bienvenu dans mon pays, je l’assure.’

Du reste, vous en estes deument informé, comme je pense, car . . . (Calvin, Lettres, p. 65)

Les deux constructions, directe ou introduite par (*si*) *comme*, perdurent jusqu’en FM, et désormais toujours avec le sujet exprimé et antéposé. En effet dès le 15^e s. se développe une parenthétique directe construite comme celle en *comme*, avec un sujet antéposé – presque toujours *je*:

« *De ses armes ne sui ge point acointés: il porte de noir a trois fers de glave d’argent; le commisiés vous point ? – Naye, fait Tronc, fors, je pense, qu’il soit du linage Ottes et Argus, quant il vivoient, car telz armes portoient il.* » (*Ysaye le Triste*, 1400, p. 190)
‘Je ne reconnais pas ses armoiries: il porte du noir à trois fers de glaive d’argent; le connaissez-vous ? – Non, dit Tronc, sauf, je pense, qu’il est du lignage d’Ottes et Argus, car de leur vivant ils portaient de telles armoiries.’

Au 19^e s., d’autres verbes entrent dans ce paradigme: *j’imagine*, *je suppose*, etc.:

Vous vous souvenez bien, j'imagine, que le nouveau Paris est un homme. (Musset, *Articles*, 1832, p. 606)

Mais pour toi (et peut-être pour moi) il acceptera je suppose. (Sartre, *Lettres au castor et à quelques autres*, 1932, p. 352)

Le verbe impersonnel *sembler* a suivi une évolution comparable, mais plus tardive, passant de *ce (me/lui) semble* et *si comme moi semble* au 13^e s., à *me semble* au 18^e s. (Voltaire), et finalement à *il me/nous/lui semble*, avec un sujet impersonnel, mais seulement aux 19^e et 20^e s.:

Est-ce une nouvelle? Est-ce une dissertation philosophique? Ce n'est, il nous semble, ni l'un ni l'autre. (Musset, *Articles*, 1832, p. 371)

Ainsi, entre le 15^e et le 19^e s., le sujet devient obligatoire dans les déclaratives parenthétiques, alors qu'elles n'en prenaient généralement pas en AF.

3. PROGRESSION DE L'ANTÉPOSITION DU SUJET AU VERBE JUSQU'À SON OBLIGATION

Des deux changements principaux qui ont modifié la syntaxe du sujet en français, le second est l'antéposition au verbe: présentent-ils des traits communs, une chronologie commune?

3.1. *Etude sur corpus: la progression de l'antéposition du sujet*

Le corpus est le même, mais pour ce phénomène seules les propositions à structure non contrainte ont été prises en compte: ont donc été exclus de notre enquête trois types de propositions, qui depuis l'origine sont caractérisés par la position fixe de leur sujet: les interrogatives directes (INT), dont le sujet pronominal aussi bien que nominal est postposé en AF (par la suite, le sujet nominal s'antépose); les incises (INC), où la postposition du sujet est la règle quasi générale depuis le 11^e s. (*dis el, Passion*, 54, 'dit-il'); ainsi que les propositions subordonnées relatives ou interrogatives indirectes ayant comme sujet le pronom relatif ou interrogatif (Sq), *qui* ou *lequel*, nécessairement placé en tête.

Comme le montre le [Tableau 3](#), l'antéposition du sujet au verbe dominait dès les premiers textes écrits en français. Elle a progressé tout au long des siècles, sa fréquence passant de 60–70 % des cas aux 10^e–11^e siècles, à près de 80 % dès le milieu du 12^e s., puis à 91 % au début du 14^e s. en prose, et à 98 % dès 1550. Et comme pour l'expression, c'est en prose que l'antéposition du sujet était la plus fréquente, comme le montre la comparaison entre les parties en vers et en prose d'*Aucassin* (79 % et 90 % respectivement); mais environ un quart de siècle plus tard, la différence entre vers (*RenartDole*, 80% de sujets antéposés) et prose (*Queste*, 83%) tend à s'effacer. Du 14^e au 16^e siècle (Joinville *Mémoires*, *Les Quinze Joies de mariage*, Commynes *Mémoires*), le recul du sujet postposé se confirme (Prévost, 2001: 12–18 et 243–309). Le milieu du 16^e s. marque une étape importante: le taux d'expression du sujet

Tableau 3: *Sujet postposé quand possibilité de choix de sa position*

Textes	Verbe conjugué	Taux de sujet exprimé	Sujet exprimé quand choix	Taux de sujet antéposé quand choix de position (SV) (Sq exclu)	Taux de sujet postposé quand choix de position (VS) (INC et INT exclues)
<i>Passion</i> (ca 1000)	520	47% (243)	211	71% (149)	29% (62)
<i>Alexis</i> (ca 1050)	807	48% (385)	321	67% (215)	23% (106)
<i>Roland</i> (1100)	1000	52% (518)	438	60% (261)	40% (177)
<i>Eneas1</i> (1155)	1000	47% (474)	404	76% (306)	24% (98)
<i>TroyesYvain</i> (1180)	1000	59% (590)	483	79% (381)	21% (102)
<i>Aucassin total</i> (fin 12 ^e -déb. 13 ^e)	1597	63% (1005)	822	86% (728)	14% (94)
<i>Aucassin vers</i>	317	48% (151)	131	79% (103)	21% (28)
<i>Aucassin prose</i>	1280	67% (854)	691	90% (625)	10% (66)
<i>RenartDole</i> (ca 1228)	1000	68% (683)	552	80% (439)	20% (113)
<i>Queste</i> (1225)	1000	79% (799)	648	83% (535)	17% (113)
<i>JoinvilleMémoires</i> (1309)	1000	82% (817)	708	91% (646)	9% (62)
<i>QuinzeJoies</i> (1400)	1000	79% (792)	633	92% (580)	8% (53)
<i>CommynesMémoires</i> (1495)	1000	78% (781)	638	81% (517)	19% (121)
<i>VigneullesNouvelles</i> (1515)	1000	75% (748)	635	94% (596)	6% (39)
<i>CalvinLettres</i> (1549)	1000	95% (942)	882	98% (864)	2% (18)
<i>LéryBrésil</i> (1578)	1000	92% (919)	778	97% (754)	3% (24)
<i>DescartesDiscours</i> (1637)	1000	97% (966)	773	98% (759)	2% (14)
<i>VidalBlacheTableau</i> (1908)	1000	97% (967)	829	84% (716)	16% (113)
<i>SartreLettres</i> (1932–1951)	1000	96% (957)	883	99% (874)	1% (9)

et le taux d'antéposition du sujet exprimé deviennent comparables, atteignant ou dépassant 95 %. Or depuis le très ancien français ces deux phénomènes suivaient une trajectoire et des rythmes différents, puisque l'antéposition du sujet était majoritaire dès le début alors que son expression était au contraire minoritaire.

Désormais la postposition du sujet est circonscrite à des types de proposition précis qu'elle contribue à caractériser, ainsi qu'à quelques constructions que nous avons évoquées en introduction. Mais cette évolution suffit-elle à dire qu'on a déjà la syntaxe moderne ? Les contextes dans lesquels au 17^e s. le sujet peut, ou doit, être postposé, sont-ils encore 'médiévaux', ou déjà les mêmes qu'en FM ?

3.2 Si est ce que, une locution éphémère à sujet postposé

Comme on l'a vu (2.2.2), parallèlement à la régression rapide des emplois de *si* connecteur avec *So*, s'est développée une formule comportant, elle, un sujet. Les premières attestations de *si est-ce que*, locution à valeur concessive souvent en corrélation avec une subordonnée en *quoique*, *encore que*, *combien que*, datent du premier tiers du 16^e s.:

*Narcissus ne povant sçavoir d'où telle voix procedoit, **combien qu'**il eust encores paour, **si est ce qu'**il s'en esmerveilloit trop fort.* (Jeanne Flore, *Contes amoureux*, 1537, p. 175)

'Narcisse, ne pouvant savoir d'où venait cette voix, bien qu'il eût encore peur, s'en émerveillait **cependant** vivement'

L'invention de cette expression éphémère résulte sans doute de la grammaticalisation de la construction en *si* + verbe + sujet *ce* cataphorique annonçant une complétive, à valeur contrastive ou concessive (voir 2.2.2.), comme le montrent quelques emplois non encore grammaticalisés aux 14^e et 15^e s.:

*Et non obstant ces choses dites **si est ce** chose expedient et necessaire **que** le roy ait habondance de richesses.* (D. Foulechat, *Policratique de Jean de Salisbury*, 1372, éd. C. Brucker, p. 62: *ce* est corrélé à la complétive).

'Et malgré ce que l'on vient de dire, **il est cependant** utile et nécessaire **que** le roi possède des richesses en abondance'

A partir du milieu du 16^e s., l'expression concessive figée *si est ce que* ('pourtant, cependant') est fréquente, il n'est guère d'auteur qui ne l'utilise, et elle apparaît comme le seul emploi vivant du connecteur *si*. Si Vigneulles en 1515 n'en offre encore aucune occurrence, dès 1550 certains auteurs ne connaissent pratiquement que cet emploi du connecteur *si*, tels L'Estoile (1575), ou encore Calvin qui, à côté de rares cas de *si* connecteur presque tous à valeur concessive, utilise largement la nouvelle expression figée (70 occurrences de *si est-ce que* dans le corpus de Calvin de Frantext).

Au 17^e s. c'est en majorité cette construction qui apparaît, ainsi chez Beroalde (1616), François de Sale (1619), Peiresc (1627), Sorel (1627). Mais après le milieu du 17^e s., on n'en trouve plus guère d'attestations; Descartes ne l'emploie pas dans le *Discours* de 1637, et ne l'emploie qu'une seule fois (sur le vaste ensemble de

textes de Descartes dans Frantext) en 1661 dans les *Méditations métaphysiques*. Ainsi, au terme d'un siècle de succès, après 1650 cette expression tombe rapidement en désuétude, et dès le début du 18^e s. l'Académie la rejette. Frantext n'en offre que quelques occurrences pour le 18^e s., les dernières chez Rétif de la Bretonne – s'agit-il d'un dialectalisme, d'un archaïsme, ce lettré connaissant bien la littérature romanesque du siècle précédent ?

Quant à ce qui est de votre parure, encore que mon mari ait froncé le sourcil à cet endroit, si est-ce que je pense qu'il faut que vous soyez comme on est à la ville.

(Rétif de la Bretonne, *La Paysanne pervertie, ou les Dangers de la ville*, 1784, p. 67; sept autres occurrences dans ce texte)

'Concernant votre parure, même si mon mari a froncé le sourcil quand on en a parlé, je pense toutefois qu'il faut que vous soyez comme on est à la ville'

3.3 Le pronom on: de l'indéfini au personnel, de la postposition à l'antéposition

La syntaxe du pronom indéfini sujet humain *on* a connu elle aussi un changement important.

Dans les plus anciens textes, il est postposé au verbe (*Alexis, Roland*), mais cinq siècles plus tard, à la fin du 16^e s. et au début du 17^e s. c'est l'inverse: chez Calvin et Descartes, notre corpus n'offre aucun cas de postposition de *on* au verbe. Cependant, s'agissant d'un morphème peu fréquent, nos extraits de 1000 prédicats ne suffisent pas à en donner une description correcte: entre le 12^e et le 16^e s., chaque extrait offre entre 15 et 26 attestations de ce pronom indéfini, et à la fin de la période considérée, seuls Léry (41 *on*) et Descartes (76 *on*) en offrent un nombre plus élevé. Les résultats obtenus sur notre corpus permettent seulement de voir que si, dans *Alexis* et *Roland*, ce pronom était toujours postposé – mais assez peu présent (de 1 à 3 occurrences) – dès la fin du 12^e s. sa position montrait peu d'écart avec la position moyenne de l'ensemble des sujets. Un siècle plus tard, ce pronom indéfini a acquis parfois, en discours direct, une valeur 'omnipersonnelle': dès la fin du 13^e s. et au début du 14^e s., *on* renvoie parfois à *je*, ou *tu*, ou *nous*, ou *vous*, ces emplois réservés au discours direct restant très peu fréquents. Ce n'est qu'au cours du 19^e s., en discours direct, que *on* a parfois valeur de pronom personnel équivalent de *nous*. Au début du 16^e s., la postposition de *on* régresse rapidement et il se trouve des textes qui n'en offrent plus aucune attestation, hormis en interrogative ou après certains adverbes: c'est le cas chez Commynes (aucune postposition sur 26 cas), Calvin (sur 12 cas) et Descartes (sur 76 cas). Peut-être la possibilité pour *on* en cette période d'avoir une valeur personnelle a-t-elle favorisé son antéposition au verbe, ainsi que le fait que désormais les autres pronoms indéfinis, *chascuns*, (*li*) *uns*, (*li*) *plusor*, sont plus souvent antéposés au verbe.

3.4 Le sujet postposé: vers une disparition, ou vers une « réutilisation » ?

Entre le 13^e s. et le 17^e s., progressivement, les possibilités de postposition du sujet au verbe se sont réduites, mais jamais elles n'ont totalement disparu, se situant entre 1%

et 6% depuis le 16^e s. Ces constructions, d'un emploi persistant et régulier en FM, ont donné lieu à des études détaillées évoquées au début de cette étude. Les quelques constructions restant possibles en FM se rencontrent aussi bien en principale qu'en subordonnée, mais leur usage est désormais limité; le sujet postposé est en FM nominal le plus souvent, mais pas seulement: Sp se postpose en interrogatives, après certains adverbiaux, et même après coordination (*Mange-t-il et boit-il correctement ? Peut-être viendra-t-elle et dînera-t-elle*). La construction *et V on*, présente parfois chez Joinville, Commynes, Vigneulles et Léry, se rencontre encore (*Peut-être viendra-t-on et dînera-t-on avec vous*).

Le sujet nominal postposé est généralement 'lourd' et peut même suivre un verbe et son objet (*Paieront une amende tous les automobilistes en infraction*). En revanche, après une coordination, la postposition du sujet nominal n'est plus possible: elle était d'ailleurs rare en AF et MF (*Ainxin est vaincu et se repent moult le bon homme, QuinzeJoies*, p. 113).

La postposition du sujet nominal en FM est liée à un type de verbes précis (intransitifs, ou avec un pronom régime direct relatif, personnel ou réfléchi), et à quelques types de propositions (relatives, subordonnées en *comme*, déclaratives avec circonstanciel). Ces emplois étaient tous possibles antérieurement, mais désormais, à travers une réutilisation stylistique du trait régressif qu'est la postposition, ils caractérisent un registre élevé, et des genres textuels définis tels que les prescriptions, ou les descriptions, ainsi que cela apparaît dans notre corpus chez Vidal de la Blache, dans son *Tableau de la géographie de la France*, où les sujets postposés, presque tous nominaux (112 sur 113), atteignent le taux inhabituel de 16%, et où 67 des cas de postposition du sujet (soit la moitié) se trouvent en relatives:

Avec les sources reparaisent les riches cultures, les noyers, mirabelliers, la vigne; (Vidal-Blache, *Tableau*, 1908, p. 218)

Partout où se concentrent ces conditions favorables, fertilité du sol, présence de l'eau, facilités de défense, elles... (Vidal-Blache, p. 208)

4. CONCLUSION, ET RÉSULTATS ANNEXES

A différentes étapes, les facteurs corrélés à l'absence de sujet en AF ont régressé ou disparu. Ainsi, le verbe impersonnel dès 1550 prend systématiquement le sujet *il* chez certains auteurs, dont Calvin (*Lettres*) et Descartes. L'emploi de l'adverbe connecteur *si*, qui était l'un des facteurs les plus fréquents accompagnant So en AF et encore en MF, régresse considérablement au 16^e s., et c'est l'un de ses avatars comportant le sujet *ce*, *si est-ce que*, qui à partir du milieu du siècle va dominer, avant de disparaître lui-même dès 1650. Les parenthétiques, propositions principales incidentes sans sujet en AF, prennent place dans ce mouvement, acquérant d'abord un sujet optionnel, puis un sujet obligatoire au 15^e s. Des facteurs favorisant la postposition du sujet en AF, et spécialement du sujet pronominal, seuls ont subsisté certains adverbes (*ainsi*, *aussi*, *à peine*, etc.), et l'importance nouvelle d'autres facteurs s'est confirmée ('poids' du sujet, structure informationnelle, genre textuel).

C'est donc entre le 15^e s. et le premier tiers du 17^e s. que disparaissent la plupart des facteurs non favorables à l'expression et à l'antéposition du sujet, et, dans les limites de notre corpus, Descartes (*Discours*, 1637) est apparu comme le premier auteur utilisant les traits de la syntaxe moderne du sujet, et seulement ceux-là, synthétisant ainsi l'essentiel des changements, alors que plusieurs de ses contemporains ou successeurs faisaient perdurer quelque temps des traits plus archaïques. Il faut souligner que Descartes est l'un des premiers philosophes (le premier ?) à écrire en français, et il a expliqué le choix de cette langue à la fin du *Discours de la méthode*: 'Et si j'écris en français, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin [...], c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens . . .'. Notons que la publication de ce texte (1637) coïncide presque avec la création de l'Académie française (1635).

Cette étude a permis deux acquis annexes concernant le rythme et la typologie des changements linguistiques: elle a éclairé le rôle et les contours d'une période encore en voie de définition, celle du 'français préclassique' (Combettes 2003), qui se révèle capitale pour la syntaxe du sujet ; et elle a mis en évidence l'importance d'un type de changement, la 'réutilisation' (ou 'exaptation': Vincent, 1995; Marchello-Nizia, 2015): les deux traits So et VS, en recul à partir du 11^e s., ont été chargés rapidement de nouvelles fonctions, en devenant des traits caractéristiques de types de proposition à structure contrainte (impératives, interrogatives, incises), et de genres textuels définis (prescriptifs, descriptifs).

Adresse pour correspondance:

e-mail: christiane.marchello-nizia@ens-lyon.fr

christiane.marchellonizia@yahoo.fr

RÉFÉRENCES

- Abeillé, A. et Godard, D. (2000). French word order and lexical weight. In: R. Borsley (dir.), *Syntactic Categories*. New York: Academic Press, pp. 325–360.
- Abeillé, A. et Godard, D. (2006). La légèreté comme déficience de mobilité en français. *Linguisticae Investigationes*, 29.1: 11–24.
- Avalle, D'A. S. (1962). *Cultura e lingua francese delle origini nella « Passion » di Clermont-Ferrand*. Milano: Riccardo Ricciardi.
- Balon, L. et Larrivée, P. (2016). L'ancien français n'est déjà plus une langue à sujet nul – nouveau témoignage des textes légaux. *Journal of French Language Studies*, 26: 221–337.
- Combettes, B. (ed.) (2003). *Évolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*. Paris: Champion.
- Féron, C. (2005). Modalisation et verbes d'opinion: quelques remarques sur 'croire', 'cuidier' et 'penser' dans 'La Queste del Saint Graal'. *L'information Grammaticale*, 10.4: 15–21.
- Fournier, N. (1998). *Grammaire du français classique*. Paris: Belin.

- Fournier, N. (2001). Expression et place des constituants dans l'énoncé en français classique: la relation sujet-verbe et la relation verbe-objet. *Langue Française*, 130: 89–107.
- Fuchs, C. (ed.) (1997). *La place du sujet en français contemporain*. Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Glikman, J. (2009). Les incisives en *croire* et *cuidier* en ancien français. *Linx*, 61: 71–85.
- Grevisse, M. (1991). *Le bon usage, douzième édition refondue par A. Goosse*. Paris/Louvain la Neuve: Duculot.
- Guimier, C. (1997). La place du sujet clitique dans les énoncés avec adverbe initial. In: C. Fuchs (dir.), *La place du sujet en français contemporain*, pp. 43–96.
- Hirschbühler, P. (1992). L'omission du sujet dans les subordonnées V1: les *Cent Nouvelles Nouvelles* de Vigneulles et les *Cent Nouvelles Nouvelles* anonymes. *Travaux de Linguistique*, 24: 155–176.
- Hirschbühler, P. (1995). Null Subjects in V1 Embedded Clauses in Philippe de Vigneulles' *Cent nouvelles Nouvelles*. In: A. Battye and I. Roberts (dir.), *Clause Structure and Language Change*. Oxford: Oxford University Press, pp. 257–291.
- Kayne, R. et Pollock, J.-Y. (1978). Stylistic inversion, successive cyclicity, and Move NP in French. *Linguistic Inquiry*, 9: 595–621.
- Labelle, M. (2007). Clausal architecture in Early Old French. *Lingua*, 117: 289–316.
- Marandin, J.-M. (2003). Inversion du sujet et discours dans les langues romanes. In: D. Godard (dir.), *Les langues romanes. Problèmes de la phrase simple*. Paris: CNRS-Éditions, pp. 345–392.
- Marchello-Nizia, C. (1985). *Dire le vrai: l'adverbe 'SI' en français médiéval*. Genève: Droz.
- Marchello-Nizia, C. (1995). *L'évolution du français: ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*. Paris: A. Colin.
- Marchello-Nizia, C. (2015). Disparition et exaptation: le cas de *très* en français. In: C. Badiou-Monferran et Th. Verjans (dir.), *Disparitions. Contributions à l'étude du changement linguistique*. Paris: Honoré Champion, pp. 89–100.
- Maupas, Ch. (1973 [1618, 2e éd.]). *Grammaire et syntaxe française*. Genève: Slatkine Reprints.
- Muller, C. (2003). Inversion finale du sujet ou inversion postverbale ? *Cahiers de Grammaire*, 27: 121–145.
- Muller, C. (2008). Réflexions sur l'ordre des mots en français (les constituants majeurs de l'énoncé). In: J. Durand, B. Habert et B. Laks (dir.), *Actes du 1er Congrès Mondial de Linguistique Française*. CD-Rom. Paris: EDP Sciences, pp. 2663–2676.
- Prévost, S. (2001). *La postposition du sujet en français aux XVe et XVIe siècles*. Paris: CNRS-Éditions.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (2011, 4^e édition). *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF.
- Schneider, S. et Glikman, J. (2015). Origin and development of French parenthetical verbs. In: S. Schneider, J. Glikman et M. Avanzi (dir.), *Parenthetical Verbs (Linguistische Arbeiten 557)*. Berlin: De Gruyter, pp. 163–188.
- Vance, B. S. (1997). *Syntactic Change in Medieval French. Verb-Second and Null Subjects*. Dodrecht: Kluwer.
- Vincent, N. (1995). Exaptation and grammaticalization. In: H. Andersen (dir.), *Historical Linguistics 1993: Selected Papers from the 11th International Conference on Historical Linguistics*. Amsterdam: John Benjamins, pp. 433–448.

- Zimmermann, M. (2014). *Expletive and Referential Subject Pronouns in Medieval French*. Berlin/Boston: Walter de Gruyter.
- Zimmermann, M. et Kaiser, G. (2014). On expletive subject pronoun drop in Colloquial French. *Journal of French Language Studies*, 24: 107–126.
- Zink, G. (1997). *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV^e–XV^e siècles)*. Genève: Droz.

CORPUS

Corpus de la *Grande Grammaire Historique du Français* (à paraître), Marchello-Nizia, C., Combettes, B., Prévost, S. et Scheer, T. (ed.). Berlin: De Gruyter Mouton.

Corpus coordonné par S. Prévost (CNRS, UMR Lattice, Paris).

BFM: Base de Français Médiéval [En ligne]. Lyon: ENS de Lyon

<<http://txm.ish-lyon.cnrs.fr/bfm/>>

Frantext: Base textuelle Frantext [En ligne]. ATILE, CNRS & Université de Lorraine

<<http://www.frantext.fr>>

TXM: logiciel de traitement et de requête élaboré par S. Heiden

<<http://textometrie.ens-lyon.fr>>